



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
27 décembre 2019
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 novembre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Vice-Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} Maciel

Sommaire

Organisation des travaux

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (*suite*)

*Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le
Conseil économique et social à sa session de 2019*

Point 146 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation des travaux

1. **Le Président** appelle l'attention sur le fait qu'à la session en cours, les États Membres ont demandé à recevoir par écrit de très nombreux renseignements complémentaires sur le projet de budget-programme. Les États Membres ont certes le droit de demander de telles informations et il y avait fort à parier que ces demandes seraient plus nombreuses qu'à l'accoutumée puisque la Commission examine pour la première fois un projet de budget annuel, mais il est préoccupant que le Secrétariat ait reçu plus de deux fois plus de questions (plus de 1 000) que sur le précédent projet de budget-programme biennal, ainsi que plus de 200 questions qui n'avaient pas trait au budget. Le fait de répondre par écrit aux demandes des États Membres fait peser un très lourd fardeau sur le Secrétariat et l'empêche de répondre en temps voulu aux questions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à d'autres aspects. Cette situation retarde à son tour la présentation des rapports du Comité consultatif et les délibérations de la Commission. Afin que la Commission utilise judicieusement son temps et achève ses travaux dans les délais impartis, les délégations sont instamment priées de poser leurs questions oralement lors des consultations et d'accepter, dans toute la mesure possible, que des réponses leur soient données oralement, étant entendu qu'elles peuvent se réserver le droit de soumettre des paragraphes à ajouter à un projet de résolution déjà à l'examen dès qu'elles reçoivent du Secrétariat des informations de fond complémentaires.

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (suite)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019 (A/74/7/Add.12 et A/74/347)

2. **M. Ramanathan** (Contrôleur de l'ONU), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2019 (A/74/347), dit que l'on y trouve des informations sur les incidences budgétaires de la résolution 2019/32, intitulée « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » et de la résolution 2019/3, intitulée « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ». Les besoins en ressources découlant de l'adoption de la résolution 2019/32 (44 900 dollars pour 2020) seront financés au moyen des montants demandés au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-

programme pour 2020. En ce qui concerne la résolution 2019/3, les dépenses supplémentaires afférentes à l'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devant se tenir à Doha en 2021 seront prises en charge par le Gouvernement hôte. Il ne sera donc pas nécessaire de prévoir de moyens supplémentaires.

3. **M^{me} Maciel** (Vice-Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.12), dit que le Comité ne voit pas d'objection à ce que, comme l'a proposé le Secrétaire général, les besoins en ressources résultant de l'adoption de la résolution 2019/32 du Conseil économique et social (44 900 dollars) soient financés au moyen des montants demandés au chapitre 9 du projet de budget-programme pour 2020. S'agissant de la résolution 2019/3, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note avec satisfaction de l'offre généreuse faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir, à Doha en 2021, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

4. **M^{me} Tarbush** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies doivent être assortis d'un financement adéquat, afin que l'Organisation dispose des ressources financières et humaines nécessaires pour obtenir les résultats escomptés par les États Membres.

5. Le Groupe se félicite de la résolution 2019/32 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2020. Il se félicite également du soutien que le Secrétaire général apporte au Groupe consultatif ad hoc, ainsi que de la coopération continue entre les entités des Nations Unies présentes en Haïti. Il est favorable à ce que les ressources demandées pour financer la mise en œuvre de la résolution soient accordées et prend note de la proposition faite par le Secrétaire général à cet égard. Pour ce qui est de la résolution 2019/3, il note avec satisfaction l'offre généreuse du gouvernement qatarien d'accueillir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha en 2021 et de prendre en charge les coûts y afférents, ainsi que son annonce d'une contribution au financement de la préparation de cette conférence.

Point 146 de l'ordre du jour : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (suite)
(A/C.5/74/10)

6. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée du 12 novembre 2019 que lui a adressée le Président de l'Assemblée générale pour lui transmettre une lettre du Président de la Sixième Commission portant sur le point 146 de l'ordre du jour (Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies) (A/C.5/74/10).

Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (suite) (A/74/102/Add.1)

7. **Le Président** appelle l'attention sur une note du Secrétaire général portant sur la décision 74/406 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a décidé de nommer cinq membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et de reporter à une date ultérieure la nomination d'un membre pour pourvoir le siège vacant (A/74/102/Add.1).

8. Le Gouvernement mauritanien a présenté la candidature de M. El Ghaouth, qui a été approuvée par le Groupe des États d'Afrique, pour pourvoir le siège vacant pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020.

9. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination du candidat.

10. *La Commission recommande par acclamation la nomination (pour les États d'Afrique) de M. El Ghaouth au Comité des contributions, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2020.*

La séance est levée à 10 h 25.